9p
N
6970
.S63
1902

LE SALON

1902

BRUXELLES

NEUVIÈME EXPOSITION

SOCIÉTÉ

DES

Beaux=Arts

BRUXELLES 1902

Ch. BULENS, Imprimeur-Editeur.

Clichés Alexandre,
photo, 14, Place du
Musée, Bruxelles.

LE SALON

1902

THE GETTY

RÈGLEMENT

POUR

L'EXPOSITION DE 1902

I. — La Société des Beaux-Arts organise, au local du Musée, une Exposition d'œuvres d'art qui s'ouvre le samedi 12 avril 1902, à 10 heures, et se ferme le lundi 19 mai, à 5 heures.

II. — Un comité de quatre membres : MM. F. de Beeckman, F. ter Linden, Th. Vinçotte et P. Lambotte, a reçu le mandat d'organiser le Salon de 1902, avec pleins pouvoirs pour arranger les salles, inviter les artistes étrangers et prendre toutes les dispositions qu'il jugera nécessaires dans l'intérêt de l'Exposition.

III. — L'Exposition est exclusivement réservée aux œuvres des Membres effectifs artistes de la Société et d'un certain nombre d'artistes invités.

IV. — Règlement nouveau.

V. — Les artistes sont instamment priés de n'envoyer, autant que possible, que des œuvres n'ayant pas encore été exposées à Bruxelles.

Aucun plâtre non teinté ou patiné ne pourra être reçu.

VI. — Les objets destinés à l'Exposition doivent être adressés au Secrétaire de la Société des Beaux-Arts, au local du Musée moderne. Ils seront reçus du 25 au 30 mars, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Tout ouvrage doit porter une étiquette mentionnant le nom de l'artiste, son adresse et l'indication du sujet.

La notice destinée au catalogue concernant les nom, prénoms et domicile de l'artiste et l'explication du sujet, ainsi que le prix demandé pour chacun des ouvrages à vendre, doit être adressée à M. Lambotte, secrétaire, 8, rue de l'Industrie, à Bruxelles, au plus tard, le 10 mars.

VII. — La Société prend à sa charge les frais de transport — aller et retour — des envois des artistes étrangers.

L'artiste invité enverra ses œuvres, soigneusement emballées, à l'agent représentant de la Société des Beaux-Arts, à une date fixée, et à la fermeture du Salon l'exposant recevra ses œuvres à domicile par les soins du même agent. (1)

VIII. — Le placement sera effectué par le Comité. La place réservée à chaque artiste et le nombre des œuvres qu'il pourra exposer seront nécessairement déterminés par les dimensions des locaux.

IX. — Le placement des œuvres statutaires sera effectué simultanément avec celui de la peinture. En cas d'absence d'un des quatre membres du

---

(1) Les agents de la Société des Beaux-Arts sont :
MM. Chenue, rue de la Terrasse, 5, à Paris.
Stein, Via Mercede, 42-45, à Rome.
Dicksee et Cᵉ, Duke Street, S. James's, Londres.
De Gruyter et Cᵉ, Westeinde, 18, La Haye.
Campbell, 141, Sanchiehall St., Glasgow.

Comité, les autres ont pleins pouvoirs pour effectuer le placement et leurs décisions sont définitives.

X. — Aucune commission ne sera prélevée par la Société sur le prix des ouvrages vendus.

XI. — Toute offre d'achat pour les œuvres exposées qui ne sera pas adressée par écrit au Secrétaire de la Société, sera considérée comme non avenue et il ne pourra y être donné aucune suite.

XII. — Il est interdit de reproduire par un procédé quelconque les objets exposés, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de l'artiste exposant et du propriétaire de l'objet, si celui-ci n'appartient plus à l'artiste.

XIII. — L'Exposition sera ouverte à partir du 12 avril, tous les jours de 10 à 5 heures.

XIV. — Il sera perçu un droit d'entrée de 50 centimes par personne; toutefois, ce prix est fixé à 1 franc le samedi.

XV. — Il est délivré des cartes personnelles permanentes au prix de 5 francs. Ces cartes donnent droit d'assister à l'Ouverture de l'Exposition.

XVI. — Le jour de l'ouverture est strictement réservé aux membres de la Société des Beaux-Arts, aux artistes exposants et à leur famille, aux personnes invitées et aux porteurs de cartes permanentes.

XVII. — Tous les membres de la Société des Beaux-Arts reçoivent une carte d'entrée pour toute la durée de l'Exposition. De plus, sur leur demande il leur sera délivré des cartes d'entrée permanente strictement personnelles au nom de chacun des membres de leur famille domiciliés sous leur toit.

Les artistes exposants reçoivent une carte personnelle.

XVIII. — A l'exception des personnes que leurs fonctions y appellent, nul ne peut être admis à visiter l'Exposition avant l'Ouverture.

XIX. — Il est permis aux artistes de vernir leur tableaux, ou de laver leurs ouvrages de sculpture le 11 avril, depuis 10 heures jusqu'à 5 heures.

Les membres de la presse, les membres effectifs et les personnes de leur famille seront admis également aux mêmes heures, le 11 avril, veille de l'ouverture, sur la présentation de leur carte d'entrée personnelle.

XX. — Aucun objet ne peut être retiré avant la clôture de l'Exposition.

XXI. — Les artistes doivent enlever leurs ouvrages dans le délai de huit jours à partir du jour de la clôture. Ils peuvent désigner leurs mandataires ou les voies de transport par lesquelles ils désirent que les objets leur soient renvoyés.

XXII. — Le Bureau prend tous les soins nécessaires pour la conservation des ouvrages qui lui sont confiés, mais il n'assume aucune responsabilité du chef des accidents qui pourraient survenir aux objets, soit à l'occasion de leur envoi ou de leur retour, soit pendant le temps qu'ils resteront déposés dans les locaux de l'Exposition.

XXIII. — Les exposants, par le seul fait de l'envoi de leurs œuvres à l'Exposition, adhèrent, sans réserve aucune, à toutes les stipulations du présent Règlement.

Bruxelles, le 30 décembre 1901.

Le Secrétaire,
PAUL LAMBOTTE.

Le Président,
H. HIPPERT.

N. B. — Toute offre d'achat pour les œuvres exposées qui ne sera pas adressée par écrit au Secrétaire de la Société sera considérée comme non avenue et il ne pourra y être donné aucune suite. (Art. XI du Règlement.)

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Président :

TH. HIPPERT

Vice-Présidents :

LE BARON F. DE BEECKMAN
THOMAS VINÇOTTE

Trésorier :

LE BARON LAMBERT

Membres :

F. COURTENS
J. DILLENS
P. DU TOICT
L. HAMOIR
L. JANSSEN
H. MAQUET
LE COMTE DE MÉRODE-WESTERLOO
G. DE SAVOYE
A. STRUYS
F. TER LINDEN
LE COMTE C. VAN DER STRATEN-PONTHOZ
S. WIENER

Secrétaires :

PAUL LAMBOTTE
P. WALCKIERS
J. MOMMEN

PRÉSIDENT D'HONNEUR

S. A. R. le Prince ALBERT de Belgique

MEMBRES D'HONNEUR

M. le Professeur HEINRICH von ANGELI
M. le Professeur FRANZ von LENBACH
M. EMILE WAUTERS
M. le Professeur J.-H.-L. de HAAS
S. E. le Comte de KHEVENHÜLLER METSCH
M. ERNEST SEEGER
M. JOHN SARGENT, R. A.

CATALOGUE

Léon Frédéric

208, Chaussée de Haecht, Bruxelles

1 **Paysage des Flandres.**

Mlle Berthe Art

28, rue Blanche, Bruxelles

2 **Nature morte, gibier et fleurs.**
3 **Nature morte, gibier et légumes.**

Alphonse Asselbergs (M. E.)

66, rue de Forest, Uccle.

4 **Un Matin (Hiver).**
5 **Automne en Campine.**

Albert Besnard

17, rue Guillaume-Tell, Paris

6 **Le Modèle (appartient à M. de Hèle).**

Léon Bonnat

48, rue Bassano, Paris

7 Portrait de Madame Pastré (appartient à M. Goldschmidt).
8 Portrait de Monsieur Louis Bisschoffsheim (appartient à M. F. Bisschoffsheim).

Hippolyte Boulenger

9 L'Hiver.
10 Héron sur la Neige.
11 Le Perroquet.
12 Esquisse.
13 Etude.
14 La Lisière du Bois.
15 La Vache rousse (appartient à M. Van den Nest).
16 Les Vieux Etangs à Tervueren (appartient à M. A. Damiens).
17 La Messe de saint Hubert (appartient à M. Paul Errera).
18 Avenue sous Bois (appartient à M. Du Toict).
19 Etangs (appartient à M. Edouard Wiener).
20 Temps d'Orage (appartient à M. F. Van der Straeten).
21 Anseremme (appartient à M. A. Willems).
22 L'Aube (appartient à M. A. Willems).
23 La Messe de saint Hubert, esquisse (appartient à M. Cels).
24 Le Chemin creux (appartient à M. Cels).
25 Le Marché Saint-Géry (appartient à M. Léon Lequimme).
26 Le Puisard (appartient à M. de Hèle).
27 Les Etangs du Moulin Gris à La Hulpe (appartient à Mme C. Van Camp).
28 Paysage (appartient à M. Stacquet).
29 Approche de l'Orage (appartient à Mme F. Van der Straeten).

30 La Meuse près d'Yvoir (appartient à Mme F. Van der Straeten).
31 L'Inondation (appartient à M. A. Toussaint).
32 Au Lever du Soleil (appartient à Mme Van Camp).
33 Etude (appartient à Mlle Héger).
34 Etude (appartient à Mlle Héger).
35 Le Retour à la Ferme (appartient à M. L. Van der Kelen).
36 Etude (appartient à M. Paul Hermanus).
37 Le Soir (appartient à M. Colleye).
38 Le Cavalier, étude (appartient à M Colleye).
39 La Misère (appartient à M. Colleye).
40 Clair de Lune (appartient à Mme Lucie Waedemon).
41 Sous la Feuillée (appartient à M. J. Verheyden).
42 Etangs de Tervueren (appartient à M. J. Verheyden).
43 L'Etang (appartient à M. H. Samuel).
44 Paysage (appartient à M. H. Samuel).
45 Paysage (appartient à M A. Asselbergs).
46 La Chaumière sous Bois (appartient à M. Stacquet).
47 Bords de la Meuse (appartient à M. Sam Wiener).
47*bis* Etude (appartient à M. E. Deemes).

John Lewis Brown

48 Le Mont Saint-Michel.

Carrière

49 Portrait de Charles Morice.

Mme Marie Collart (M. E.)

Droogenbosch-Station, Uccle-Calevoet

50 Coucher du Soleil après la pluie.

Alfred Cluysenaar (M. E.)

68, rue de la Source, Saint-Gilles

51 **Portrait de Monsieur De Le Court, Premier Président de la Cour d'Appel.**

52 **Esquisse.**

Projet de décoration pour un plafond d'Hôtel communal. Dimensions : $7^{m}50 \times 6^{m}20$. « La Science répand la lumière et contribue avec la Morale et l'Art à la recherche du Vrai, du Bien et du Beau. L'Ignorance est culbutée. Elle remorque à sa suite la Discorde et l'Anarchie. »

Corot

53 **Vieux Pont Saint-Michel.**

Charles Cottet

36, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris

54 **Paysanne** (appartient à M. le chevalier Bayet).

G. Courbet

55 **La Remise des Chevreuils** (appartient à M^me^ Lucie Waedemon).

56 **Étude de Nu** (appartient à M. Schleisinger).

Franz Courtens (M. E.)

28, rue du Cadran, Bruxelles

57 **Gros Temps (Hiver).**

Dagnan-Bouveret

3, place Pereire, Paris

58 **Portrait de Mademoiselle Worth** (appartient à M. Worth).

59 **Portrait de Madame Cartier.**

A. Danse (M. E.)

18, rue J.-B. Labarre, Uccle

60 La Vierge, d'après Neroccio, gravure.
61 Portrait de Sodoma, gravure.
62 Portrait de Sodoma, d'après Devos, dessin (Musée d'Anvers).
63 Regrets, d'après Ch. De Grouw, gravure.
64 Portrait du peintre Vander Hecht, gravure originale.
65 Portrait de M. W., gravure originale.

H. Daumier

66 Le Peintre (appartient à M. Henri Rouart).
67 Le Cabaret (appartient à M. Henri Rouart).

H.-G.-E. Degas

68 La Danseuse chez le Photographe.
69 Scène de Théâtre, pastel.

Victor De Haen

167, avenue de la Couronne, Bruxelles

70 Portrait de Madame S...
71 Naïade (Centre de Fontaine).

A. De Tombay (M. E.)

22, rue de Bordeaux, Bruxelles

72 Monsieur Pety de Thozée, Gouverneur de la Province de Liége.
73 Enfant offrant à boire (Fontaine).
74 Jeune Fille au Satyre.
75 Printemps.

P.-J. Dierckx

Moll, en Campine

76 Douleur.

Juliaan Dillens (M. E.)

51, rue Saint-Bernard, Bruxelles

77 Evraerd T'Serclaes (Fragment du Monument).

Jules Dupré

78 Paysage (appartient à M. Du Toict).
79 Paysage (appartient à M. Oscar Crabbe).

Victor Gilsoul (M. E.)

50, rue de la Vallée, Bruxelles

80 Paysage du Littoral (appartient à S. M. le Roi).
81 Le Tunnel des Rochers de Frênes.

Jean Gouweloos

140, rue d'Irlande, Bruxelles

82 Portrait de Madame X.

Guillaume de Groot

484, avenue Louise, Bruxelles

83 Portrait de Monsieur Th. Braun, Inspecteur honoraire de l'enseignement.
84 Portrait de Monsieur Alph. Vanderborght.

Henri Harpignies

9, rue Goëtlogon, Paris

85 Le Vieux Moulin.

André Hennebicq (M. E.)

1, rue Lausanne, Saint-Gilles

86 L'Aricia (Italie).
87 Anticoli (Italie).
88 Maroc (Etude).

Paul Hermanus

32, rue de Namur, Bruxelles

89 Le Bateau de Pêche remorqué (Ostende).
90 Port hollandais.

Charles Jacque

91 Le Troupeau (appartient à M. Du Toict).

Jacques de Lalaing (M. E.)

43, rue Ducale, Bruxelles

92 Portrait.
93 Portrait.
94 Haut-Relief (Ville d'Ostende).

Lépine

Paris

95 Bords de l'Oise (appartient à M. de Hèle).
96 Le Pont de Sèvres, Automne (appartient à M. Oscar Crabbe).

Henry Luyten (M. E.)

Brasschaet-lez-Anvers

97 Seul au Monde.
98 La Veuve.
99 Chant du Soir.

W. Maris

100 Le Ruisseau (appartient à M. F. Vander Straeten-Solvay).

Paul Mathieu

345, rue des Palais, Laeken

101 Chaumière dans la Dune.

A. Mauve

102 Au Pâturage (appartient à M. Du Toict).

Meissonier

103 Le Liseur (appartient à M. Warocqué).
104 Portrait du Maître (appartient à M. Warocqué).

X. Mellery (M. E.)

558, rue des Palais, Laeken

L'Ame des Choses :
105 Basilique de Saint-Marc.
106 Entrée de la Basilique (place où l'Empereur Barberousse s'est agenouillé devant le Pape).

107 Couvent de Saint-Benoit.
108 Béguinage de Bruges.
109 Une Maison.
110 Son Jardin (l'Hiver).
111 Son Vestibule.
112 Une de ses Chambres.
113 Coin de son Vestibule.
114 Les Maisons voisines (Vesprée hivernale).
115 Vicolo Storto à Subiaco.
116 Un Intérieur à l'Ile de Marken.
117 Portraits.

Charles Mertens (M. E.)

75, place de Meir, Anvers

118 Famille Zélandaise.

Charles Michel

26, rue du Nord, Bruxelles

119 Femme aux Poules (appartient à l'Etat).
120 L'Arabesque (appartient à M. P. Hymans).
121 Femme au Singe.

Claude Monet

122 Portrait de Madame Monet.
123 Argenteuil (Coquelicots).

Gustave Moreau

124 Saint Sébastien (appartient à M. A. Baillehache).
125 Étude de Paysage (appartient à M. A. Baillehache).

Emile Motte (M. E.)

6, rue du Gouvernement, Mons

126 Profil de Jeune Femme en noir.
127 Portrait de la Fille du Peintre.

Puvis de Chavannes

128 L'Hiver.

Jean Raffaelli

202, rue de Courcelles, Paris

129 Le Chemineau (appartient à M. Du Toict).

A. Renoir

130 Femme dans un Intérieur.
131 Les Côtes de Guernesey.

G. Ricard

132 Mélancolie (appartient à M. L. Goldschmidt).
133 Portrait de Madame L. Goldschmidt (appartient à M. L. Goldschmidt).
134 Etude (appartient à M. L. Goldschmidt).

Jean Robie

147, chaussée de Charleroi, Bruxelles

135 Fruits.

Mlle Alice Ronner

51, chaussée de Vleurgat, Bruxelles

136 Géraniums.

Mme Henriette Ronner

31, chaussée de Vleurgat, Bruxelles

137 La Siesta.
138 La Nichée (Etude).

Jacques Rosseels (M. E.)

165, chaussee de Malines, Anvers

139 A Bloemenschot.
140 Village campenois.
141 Mois de Mars.
142 Bruyère.

Roybet

143 Le Buveur (appartient à M. Warocqué).
144 Le Chanteur (appartient à Mme Lucie Waedemon).

F.-Q. de Sampayo

21, rue Mercelis, Bruxelles

145 Étude, pointe sèche.
146 Étude, pointe sèche en couleur

Charles Samuel (M. E.)

36, rue Washington, Bruxelles

147 Buste de Madame P. H.
148 Plaque tombale.
149 Buste de Monsieur van Maldeghem, Conseiller à la Cour de Cassation.

Eugène Smits (M. E.)

7, rue de la Constitution, Bruxelles

150 Vieille Espagnole.
151 Le Ruban rouge.
152 Fleurs.
153 Tentation de saint Antoine.
154 Pasquecia (Rome, 1863).
155 Perles aux Pourceaux.

Henry Stacquet (M. E.)

15, rue des Palais, Laeken

156 La Neige à Bruxelles.
157 Intérieur en Campine.
158 Hiver à Bruxelles.

Joseph Stevens

159 L'Intérieur du Saltimbanque (appartient à Mme Lucie Waedemon).
160 La Mort du Gagne-pain.

Alexandre Struys (E. M.)

172, boulevard des Capucins, Malines

161 La célèbre Dentellière malinoise.

Victor Uytterschaut (M. E.)

16, rue de la Grosse-Tour, Bruxelles

162 Au Duin-Hoek (le Soir).
163 Printemps.
164 Vieilles Masures.
165 Nieuport.
166 Maisonnette (Été).
167 Hiver (Premières Neiges).

Emile Van Doren (M. E.)

à Genck, Campine limbourgeoise

168 Ciel rose (Effet de Neige).
169 Lune voilée.
170 Maisonnettes dans les Dunes (Knocke).
171 Marais.
172 Le Vieux Chataignier (Automne).

Emile Verbrugge

7, rue Anneessens, Anvers

173 Juges compétents.
174 Marchand de Limonade (Egypte).
175 Canal à Hambourg (Temps gris).

Isidore Verheyden (M. E.)

45, rue de l'Abbaye, Bruxelles

176 Portrait.
177 Crique au Bord de l'Escaut.

Th. Vinçotte (M. E.)

97, rue de la Consolation, Bruxelles

178 Buste de S. M. le Roi.
179 Buste de S. M. la Reine
180 Buste de Madame J. Borel.
181 Buste de Monsieur Hardy.

F. Ziem

72, rue Lepic, Paris

182 Santa Maria del Salute, Venise (appartient à M. Du Toict).
183 Le Bosphore (appartient à M. Warocqué).

T. VINÇOTTE

JACQUE

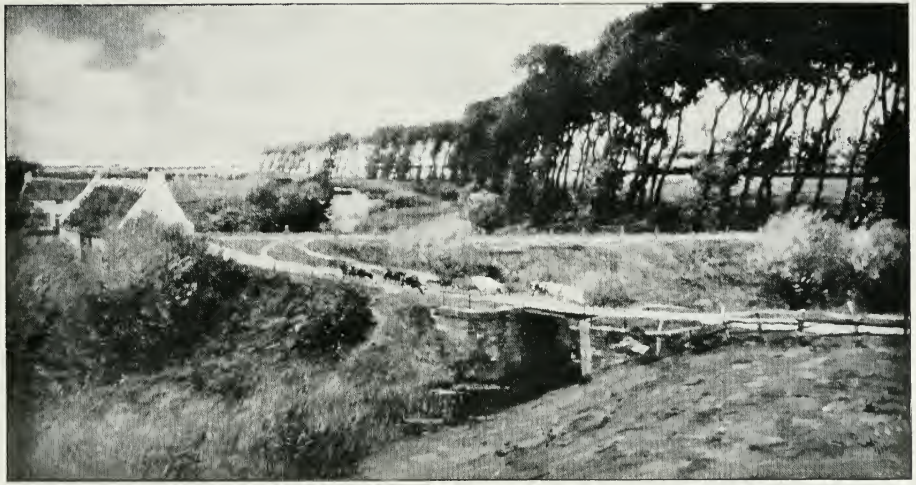

GILSOUL

MOTTE

ROSSEELS

CLUYSENAER

ZIEM

C. MONET

H. BOULENGER

Mlle B. ART

MAUVE

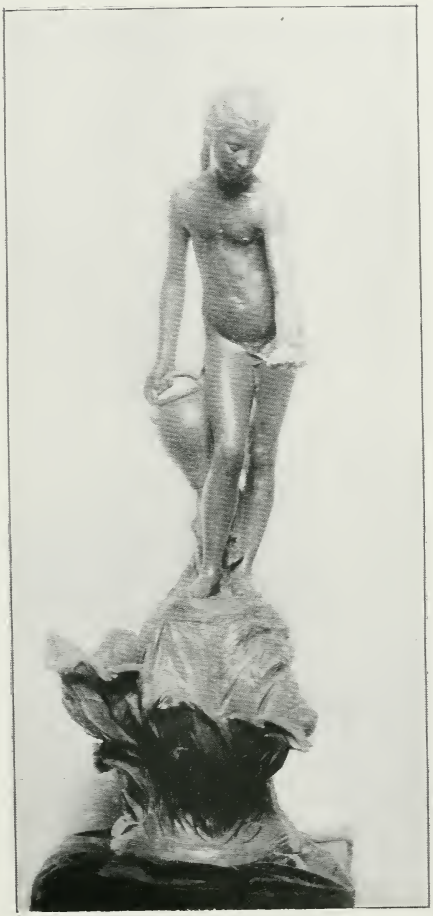

DE TOMBAY

ASSELBERGS

BESNARD

UYTTERSCHAUT

VAN DOREN

RICARD

J. STEVENS

CB